



STATUT DEPARTEMENTAL DE L'ENTRAINEUR

SAISON 2025-2026

(APPLICABLE UNIQUEMENT POUR LES NIVEAUX D1 JEUNES QUALIFICATIFS AU CHAMPIONNAT REGIONAL

PHASE 1 (DE SEPTEMBRE A DECEMBRE)

CATEGORIE	MASCULINS	FEMININS
U21	Pas d'obligation de statut	
U18	<u>A minima</u> Être titulaire, Soit du diplôme Initiateur, soit BF Jeunes ou BF Adultes. <u>Ou</u> Inscrit BF Jeunes 2025/2026 (Session octobre à avril) <u>Ou</u> Inscrit BF Adultes 2025/2026 (Session soirée octobre à décembre) <u>Ou</u> Formation en cours BPJEPS Basket <i>(Inscription CS1 conseillée)</i>	
U15	<u>A minima</u> Être titulaire, Soit du diplôme Initiateur, Soit BF Jeunes ou BF Adultes. <u>Ou</u> Formation en cours BPJEPS Basket <i>(Inscription CS1 conseillée)</i>	
U13		



Sous réserve d'évolution du statut régional du technicien

IMPORTANT :

Seules les équipes dont l'entraîneur déclaré et inscrit sur les feuilles de match, et possédant le diplôme requis (cf statut Régional de l'entraîneur) ou bénéficiant du statut « d'entraîneur en formation » par la Ligue PDL, pourront à l'issue de la phase D1, accéder à la phase régionale (ou barrages d'accession).

CONTROLE ET SANCTIONS :

- 1- La vérification des feuilles de matchs sera effectuée toutes les deux journées. Un mail sera envoyé aux clubs (pour information ou constatation d'infraction).
- 2- Chaque équipe pourra bénéficier au maximum de **2** matchs non-couverts. Au-delà, une pénalité financière de 20€ ainsi que la mise hors classement de l'équipe sera appliquée. Pour chaque absence de l'entraîneur déclaré, le club préviendra le Comité en amont de la rencontre en envoyant un mail à l'adresse : pdttechnique@basketsarthe.org
- 3- De fait, une équipe hors classement ne pourra ni accéder aux barrages ni à une qualification directe.